

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

COMMUNE DE  
SAINT-SORLIN-DE  
MORESTEL

Modification simplifiée n° 2

PLAN DE  
ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du XXXXX, approuvant le PLU.

Le Maire

SECTEUR : COMMUNE ENTIERE

Échelle : 1:4 000

Date d'édition : 28/01/2026

Nom du fichier : [%\"insee\_com\"%]\_reglement\_graphique\_1\_[%\"DATAPPRO\"%].pdf



04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

**ZONAGE**  
Contours de zonage

**Zones urbaines**  
Ua - Centre du village, pôle principal d'urbanisation à long terme  
Uap - Centre du village, pôle principal d'urbanisation à long terme, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Uap - Centre du village, pôle principal d'urbanisation à long terme, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Ufp - Secteur d'urbanisation correspondant au village de la Frette, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Ufp - Secteur d'urbanisation correspondant au village de la Frette, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Uhp - Zone urbaine à vocation principale d'habitat, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Uhp - Zone urbaine à vocation principale d'habitat, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
IAU - Secteur d'urbanisation organisé

**Zones agricoles**  
A - Zone agricole  
Aco - Secteur agricole assurant un rôle de corridor écologique  
Aco - Secteur agricole assurant un rôle de corridor écologique, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Ap - Zone agricole, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Azh - Zone agricole à protéger en raison de la présence de zones humides

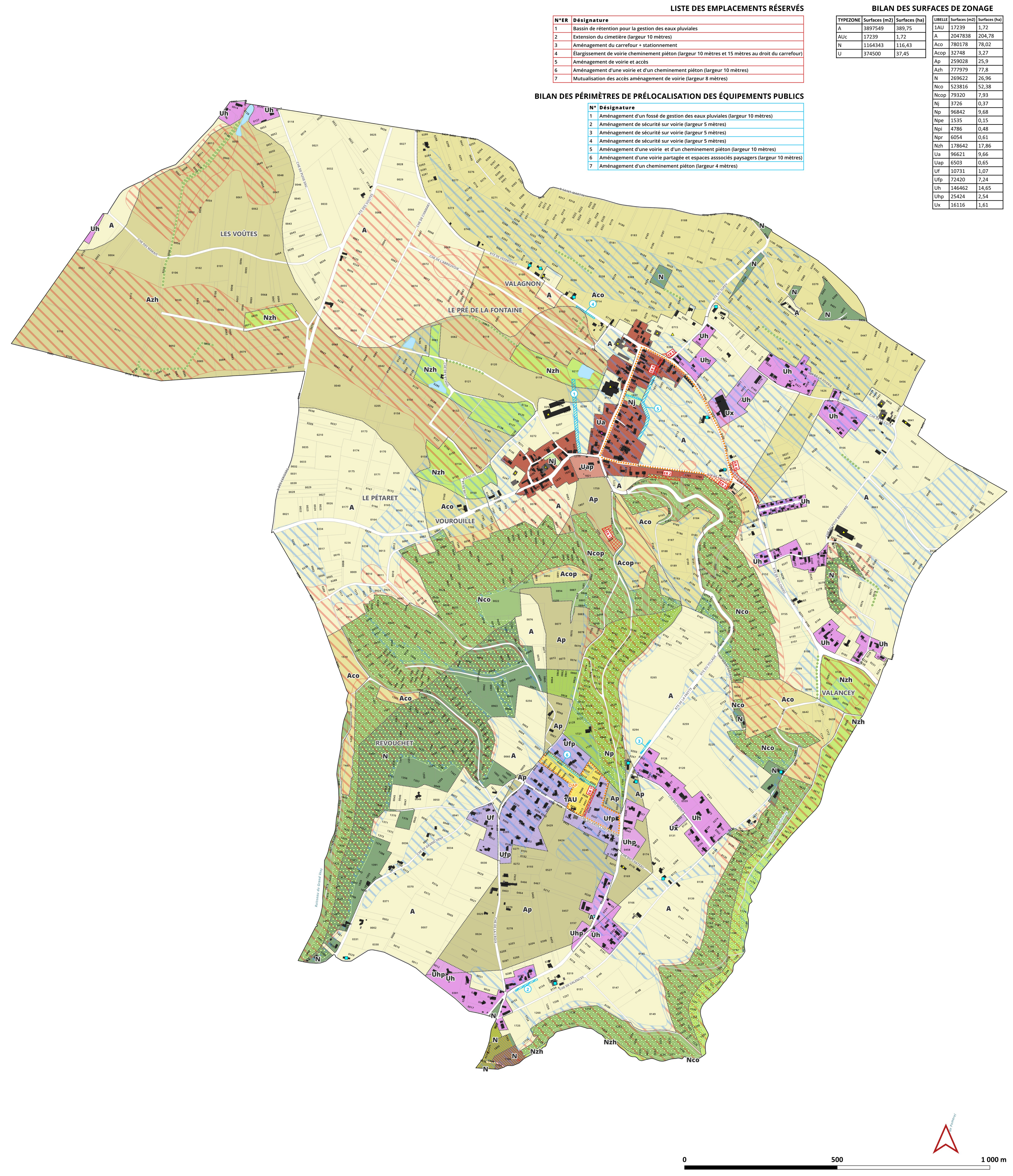
**Zones naturelles**  
N - Zone naturelle boisée  
Nco - Secteur naturel jouant un rôle de corridor écologique de la trame verte et bleue  
Nco - Secteur naturel jouant un rôle de corridor écologique de la trame verte et bleue, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Nj - Secteur de maintien des perspectives paysagères  
Np - Zone naturelle boisée, concerné par des prescriptions spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales  
Nzh - Zone naturelle à protéger de part la présence de zones humides

**PRESCRIPTIONS**  
Emplacement réservé  
Espace boisé classé  
Périmètre de prélocalisation des équipements publics au titre de l'article L.123.2.C du Code de l'urbanisme  
Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation  
Éléments paysagers identifiés au titre de l'article L.123.1.5.III 2 du code de l'urbanisme  
Ancien bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R.123-12 2)  
Bâtiment d'exploitation agricole  
Élément du patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L.123.1.5.III 2 du code de l'urbanisme

**INFORMATIONS**  
Secteur impacté par des risques.  
Se référer au plan des risques détaillé.  
Interdiction de constructibilité  
Prescriptions de constructibilité  
Périmètres de protection de captages  
Immédiat  
Rapproché  
Éloigné

**CADASTRE & CONTEXTE**  
Cours d'eau  
Limite de la commune  
Domaine public  
Parcelles  
Bâtiments cadastrés  
Bâtiment en dur  
Construction légère

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, Epode, DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01/09/2025



PLAN LOCAL  
D'URBANISME

COMMUNE DE  
SAINT-SORLIN-DE  
MORESTEL

Modification simplifiée n° 2

PLAN DES  
PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du [%\*DATAPPRO.txt\*%], approuvant le PLU.

Le Maire

SECTEUR :  
Échelle : 1:4 000  
Date d'édition : 28/01/2026  
Nom du fichier : [%\*insee\_com\*%]\_reglement\_graphique\_1\_ [%\*DATAPPRO\*%].pdf

COMMUNE ENTIERE



04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

**ZONAGE**

- Contours de zonage

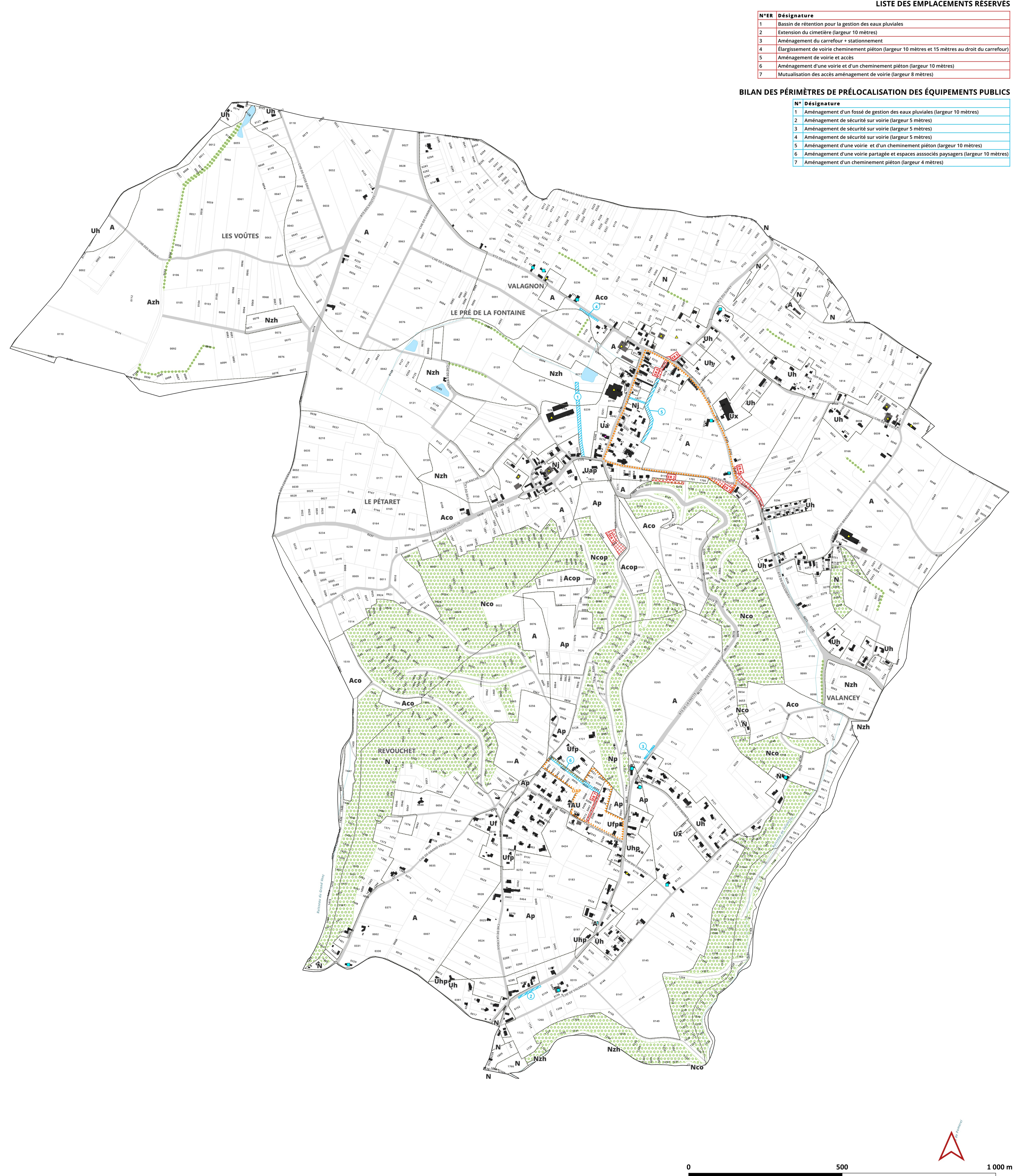
**PRESCRIPTIONS**

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Périmètre de prélocalisation des équipements publics au titre de l'article L.123.2.C du Code de l'urbanisme
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Éléments paysagers identifiés au titre de l'article L.123.1.5.III 2 du code de l'urbanisme
- Ancien bâtiment agricole susceptible de changer de destination (R.123-12 2)
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Élément du patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L.123.1.5.III 2 du code de l'urbanisme

**CONTEXTE & CADASTRE**

- Limite de la commune
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Domaine public
- Parcelles
- Bâtiments cadastrés
  - Bâtiment en dur
  - Construction légère
- Secteur impacté par des risques. Se référer au plan des risques détaillé.
  - Interdiction de constructibilité
  - Prescriptions de constructibilité

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, Epode, DGFIP Cadastre ©  
Droits de l'État réservés © 01/09/2025



PLAN LOCAL  
D'URBANISME

COMMUNE DE  
SAINT-SORLIN-DE  
MORESTEL

Modification simplifiée n° 2

PLAN DES  
INFORMATIONS

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du [%"DATAPRO\_txt"%], approuvant le PLU.*

Le Maire

SECTEUR :  
Échelle : 1:4 000  
Date d'édition : 28/01/2026  
Nom du fichier :  
[%"insee\_com"%]\_reglement\_graphique\_1\_[%"DATAPRO"%].pdf

04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

**ZONAGE**  
Contours de zonage

**INFORMATIONS**  
Secteur d'urbanisation soumise à l'article R123-11b du CU concernant la pollution éventuelle des sols

**PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES**  
Immédiat  
Rapproché  
Éloigné

**RISQUES**  
Secteur impacté par des risques. Se référer au plan des risques détaillé.  
Interdiction de constructibilité  
Prescriptions de constructibilité

**CONTEXTE & CADASTRE**  
Limite de la commune  
Surfaces en eau et cours d'eau  
Domaine public  
Parcelles  
Bâtiments cadastrés  
Bâtiment en dur  
Construction légère

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, Epode, DGFIP Cadastre ©  
Droits de l'État réservés © 01/09/2025

